# Site classé

# Saint-Ouen-le-Pin

# Domaine du Val Richer



# **Situation**

dans le Pays d'Auge, la commune de Saint-Ouenle-Pin se situe à 10 km à l'ouest de Lisieux. Le domaine du Val Richer se trouve à 2 km au nord du bourg, sur la D 89 vers La Rocque-Baignard.



Le château du Val Richer, façade sur le parc

#### Typologie

Parc

#### **Communes concernées** Soumont-Saint-Quentin, Potigny

Surface

15 ha

#### Date de classement

Arrêté du 28 octobre 1943

### Histoire

L'abbaye cistercienne du Val Richer est fondée en 1150 sur des terres données à Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux, par divers propriétaires dont Richer de Montreuil. La charte de fondation, d'Henri II Roi d'Angleterre, est signée de Thomas Becket, chancelier du Roi. Le Val Richer traverse le Moyen-Age dans la prospérité et le rayonnement avant de connaître les heures sombres de la guerre de 100 ans puis, au XVIè siècle, des Guerres de Religion. La paix revenue, l'abbaye est négligée par son abbé commendataire et, en 1613,

elle se trouve dans un état déplorable. Le XVIIè siècle marque le renouveau du monastère avec l'arrivée, en 1627, de Dominique Georges, prêtre lorrain chargé par l'abbé de réformer la communauté. Sa mort, en 1693, sonne le glas de l'abbaye qui survit péniblement jusqu'en 1789 où seulement 6 moines vivent au monastère. Abandonnée en 1790, l'abbaye est vendue comme bien national en 1797. L'église abbatiale et le cloître sont démantelés, le logis de l'abbé, reconstruit au milieu du siècle, est abandonné. En 1836, le ministre de l'instruction publique de Louis-Philippe, François Guizot¹, qui cherche une résidence dans la circonscription de Lisieux, où il

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> François Guizot, plusieurs fois ministre et Président du Conseil, est le fondateur de l'enseignement primaire et le créateur du service des Monuments Historiques.



Le château de Guizot, ancienne abbaye du Val Richer



est élu député, achète le domaine. « Cette petite terre est jolie ; la maison est une ancienne abbaye, grande, bien bâtie et assez bien arrangée ; il y a de beaux bois autour, une source à côté de la maison et un fort ruisseau qui traverse les prés ». Pendant 10 années il se consacre à la rénovation de la maison et du jardin et se passionne pour les arbres, les fleurs et les pièces d'eau. « Je passe une bonne partie de ma journée à regarder la nature qui m'entoure et je me sens devenir aussi tranquille qu'elle. Ce lieu est vraiment beau, d'une beauté riante et sauvage ». A partir de 1849, Guizot séjourne plus régulièrement au Val Richer où, entouré de sa famille, il se consacre à ses livres ; il y décède le 12 septembre 1874. La vie familiale continue avec sa fille Henriette et son gendre Conrad de Witt, puis sa petite fille Marquerite qui épouse Paul Schlumberger, un industriel alsacien. Six enfants naissent dont l'aîné, Jean, qui fonde la Nouvelle Revue Française avec André Gide. Conrad et Marcel, scientifiques, inventent le procédé électrique de prospection pétrolière (essayé pour la première fois au Val Richer). En 1926, les six enfants fondent la Société Civile du Val Richer pour répondre au vœu de Paul et Marquerite Schlumberger de conserver la propriété familiale de leur ancêtre Guizot. Le Val Richer est classé parmi les sites en octobre 1943. La Société Civile du Val Richer ne cesse de fonctionner et aujourd'hui, plusieurs centaines de descendants de Paul et Marguerite Schlumberger peuvent se retrouver dans la propriété familiale qui est demeurée très proche des aménagements créés par le ministre Guizot.

Source : Association des amis du Val Richer



L'allée de marronniers



Le parc vu de la lisière Est

#### Le site

Entre les bois de Bayeux et du Val Richer, l'ancien logis abbatial surmonte une colline sur le versant ouest d'une vallée parcourue d'un ruisseau qui, au passage, emprunte son nom au lieu. Le parc est entouré d'un vaste domaine de 270 hectares composés de bois et de prairies complantées de pommiers. De la D 89, une grande courbe, bordée de superbes pins laricio, monte vers l'entrée de la propriété. Une ancienne ferme et des bâtiments agricoles à pans de bois ou de briques précèdent le logis abbatial. Fermée par les communs et une aile en retour, la cour d'honneur est occupée par une pelouse rase au dessin classique. Derrière elle, s'élève la façade en pierre calcaire du logis, surmontée d'une toiture en tuiles découpée d'un fronton triangulaire armorié. Devant la façade sud-est, une vaste pelouse s'orne de deux tulipiers de Virginie, l'un est un sujet vénérable et magnifique, l'autre, planté plus récemment, prospère en suivant l'exemple de son aîné. Au nord de la pelouse, un bouquet d'arbres rassemble deux hêtres pourpres et un hêtre à feuilles de fougère. Entre le bâtiment des hôtes et un petit pavillon de jardinier, un platane plus que centenaire ombrage une petite cour de service. L'accès au parc s'effectue par « l'allée des doctrinaires » bordée des hauts futs de vieux marronniers plantés serrés. A sa droite, le jardin potager (et un tennis) et l'ancien jardin fruitier dominent l'allée. La promenade dans le parc traverse un petit vallon humide où la végétation est moins dense. Une source s'y écoule et alimente un plan d'eau situé dans l'axe du logis. De part et d'autre du vallon, les essences plantées par Guizot ont prospéré et elles sont devenues des sujets d'exception : cèdres du Liban, de l'Atlas, mélèzes, séquoias géants, thuyas, pins noirs d'Autriche, châtaigniers, chênes, hêtres, merisiers, charmes, bouleaux... Chaque pas permet de découvrir des essences rares, ornementales ou plus locales qui sont parfois devenues extraordinaires avec le temps. Ainsi, en bordure Est du parc, un formidable thuya géant dresse ses branches en candélabre tandis, qu'en face, de vieux hêtres déroulent sur le sol leurs racines noueuses et tourmentées. L'un deux, enserre dans ses hautes branches une petite maison de bois contemporaine, dans l'esprit des « fabriques » du XIXè siècle. Les abords des bâtiments font appel à plus d'ornements avec des massifs fleuris, des buis taillés et des arbustes à fleurs.

Près du hameau de Saint-Quentin, après avoir emprunté l'étroit chemin du bas de la roche, le visiteur entre soudain dans la légende. Sous les grands arbres, dans une semi pénombre, le Laizon s'échappe en cascades de l'étroite et profonde gorge. A quelques pas, un pont de bois vermoulu franchit la rivière à l'endroit où tournaient autrefois les roues des moulins. En contemplant les murailles fissurées qui s'élancent vers le ciel, comment ne pas croire que ce ne peut être que l'œuvre du diable. Les hommes ont abandonné depuis longtemps les lieux. Les moulins ont disparus et l'endroit s'est boisé depuis le début du XXè siècle. Chênes, châtaigniers, frênes, érables... s'élancent vers les hauteurs et contorsionnent leurs troncs pour atteindre la lumière. Seules quelques trouées dans la végétation révèlent

d'énormes pans verticaux de rochers fracturés. En montant sur la crête ouest, les arbres deviennent moins hauts. Genêts et ajoncs accompagnent les chênes rabougris qui poussent sur la hauteur. Le fond de la gorge est invisible, seul le murmure de l'eau révèle la présence de la rivière. La vue est magnifique sur la canopée des grands arbres d'où émergent quelques pans de falaises abruptes. En face, au point le plus haut, le tombeau de Marie Joly se dissimule derrière un if torturé qui s'accroche au rocher. Au loin, la plaine apparaît avec le hameau de Saint-Quentin que cernent champs labourés et bandes boisées. Après être redescendu le long du Laizon, un pont de pierre permet de traverser la rivière que l'on abandonne pour longer le versant sud de la colline. Ici, s'ouvre le domaine des hommes préhistoriques.

De grands arbres poussent sur les pentes moins abruptes, le sous-bois dégagé est parsemé de gros blocs de grès qui cachent l'abri sous roche du paléolithique. En face, près d'un bras de la rivière se trouvent deux polissoirs qui conservent encore les traces laissées par le frottement des silex. Après le manoir de Poussendre, un étroit chemin encaissé remonte vers le plateau en longeant le pied des remparts de l'ancien camp de l'âge du bronze. Devant la chapelle, s'étend le plateau du Mont Joly : lande couverte de hautes herbes et parsemée de



Cour d'honneur du château

touffes d'ajoncs et de genêts. En périphérie, une végétation peu développée de chênes et de frênes masquent les pentes abruptes. Au bout d'une allée engazonnée se trouve l'entrée de la sépulture de Marie Joly, entourée d'une clôture et d'un fossé. Le sarcophage, qui frôle l'abîme, est décoré d'un bas-relief représentant la célèbre actrice allongée et grandeur nature.

## Devenir du site

Le parc du domaine du Val Richer est demeuré la propriété de la famille Schlumberger et il est géré par la fondation Guizot créée à cet effet. Le domaine est entretenu avec soin dans l'esprit de son créateur. De jeunes plantations témoignent du souci de renouveler les arbres vieillissant ou malades. Les bâtiments sont restaurés et tout est fait pour perpétuer le souvenir du grand homme d'Etat dans le cadre qu'il a conçu. Fermé au public, le domaine ne s'ouvre que lors des Journées du Patrimoine, une occasion à ne pas manquer!

DREAL Basse-Normandie / SRMP / DSP 10 boulevard du général Vanier CS 60040 14006 Caen cedex Tél. 02 50 01 83 00 - Fax. 02 31 44 59 87

DREAL-Basse-Normandie@developpement-durable.gouv.fr www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

Le classement d'un site constitue la reconnaissance au plus haut niveau de la qualité du patrimoine paysager national. Il offre les moyens d'assurer la préservation de ses qualités exceptionnelles, quelles soient pittoresques, scientifiques, historiques ou légendaires. C'est pourquoi :

 Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L341-10 et R341-10 du code de l'environnement). Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles

R111-42 et 38 du code de l'urbanisme. La publicité est interdite (article L581-4 et suivants du code de l'environnement).

La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (articles L126-1 et R 126-1 du code de l'urbanisme).